

Réunion du 2 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

N° CP/2011/283 - Protection de la nature - 2342
Acquisition de terrains de nature environnementale à FORT-LOUIS, HOHENGOEFT et NOTHALTEN

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition, dans le cadre du Schéma départemental des espaces naturels, des parcelles de terrain ci-après :

. deux parcelles cadastrées sous sections 21 n° 25 et 22 n° 93 à FORT-LOUIS, d'une superficie totale de 47 a 21 ca

. une parcelle cadastrée sous section 6 n° 94 à HOHENGOEFT, d'une superficie de 11 a 44 ca

. deux parcelles cadastrées sous section 1 n° 65 et 66 à NOTHALTEN, d'une superficie totale de 55 a 61 ca,

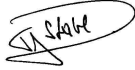
moyennant le versement à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Alsace d'indemnités d'un montant total de 5 701,60 € et frais divers

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative

- consent la gestion ultérieure de ces biens par bail emphytéotique d'une durée de trente-six ans au profit du Conservatoire des sites alsaciens.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte de vente afférent à cette acquisition.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110502-56864-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/05/11